

**AVIS N° 41/26**

<b>Séance du</b>	<b>11/06/2026</b>
<b>Intitule</b>	<b>Portant ouverture de l'introduction du titre « CRAPC Expertise SPA» Visa COSOB n°2026/03 du 15 avril 2026</b>
<b>Marche</b>	<b>Marché de titres de Capital/compartiment Croissance</b>

La SGBV porte à la connaissance du marché l'ouverture de l'introduction de la Société CRAPC Expertise SPA. Constituant une synthèse d'information générale, cet avis a pour objet de fixer les modalités pratiques de déroulement de l'opération.

**INTRODUCTION**

CRAPC EXPERTISE SPA est une Société Par Actions au capital social de 26.000.000,00 DA, a été créée par acte notarié le 29 juillet 2013 avec un capital social de 7 000 000 DA, filiale à 100% du Centre de Recherche Scientifique et Technique en Analyses Physico-Chimiques (CRAPC), établissement public à caractère scientifique et technologique relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

L'approbation de l'ouverture du capital de CRAPC EXPERTISE a été décidée par le Conseil d'administration du 17 novembre 2025, approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société en date du 20 novembre 2025, et validée par le Conseil d'Administration du CRAPC en date du 01 décembre 2025. Cette décision consiste à l'émission de 39 000 actions ordinaires nouvelles qui représente 15% du capital.

**FICHE TECHNIQUE DE « CRAPC EXPERTISE SPA » :**

<b>Dénomination sociale</b>	CRAPC Expertise SPA
<b>Date de début d'activité</b>	29/07/2013
<b>Capital social</b>	26.000.000,00 dinars divisé en 260 000 actions.
<b>Siège sociale</b>	Zone Industrielle (avant PSNA), Bâtiment B1, Bureau N°01 et 02, Rez-de-chaussée, Bou-Ismaïl, Tipaza.
<b>Domaine d'activité</b>	Les analyses physico-chimiques, l'expertise industrielle, l'assistance technique, la maintenance et la réparation des équipements scientifiques, la commercialisation des produits chimiques et d'équipements et fournitures de laboratoire.
<b>Implantation géographique</b>	Wilaya de Tipaza.



بورصة الجزائر  
ALGIERS STOCK EXCHANGE

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA BOURSE DES VALEURS

<b>Contact</b>	Direction de l'Administration et Finance : Mme : Machane Dounia Tél. +213 697 12 41 92 E-Mail : crapcex@gmail.com Web : www.crapc.dz
----------------	--

#### CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION :

<b>Nature des titres</b>	<b>Actions ordinaires</b>
<b>Quantité offerte</b>	39 000 actions.
<b>Montant global de l'opération</b>	62 400 000,00 DZD.
<b>Prix de souscription</b>	1 600 DZD.
<b>Valeur nominale</b>	100 DA
<b>Période de souscription</b>	Du 14 juin au 30 juin 2026 inclus, à 15h30 inclus.
<b>Forme juridique des titres</b>	Les actions objet de la présente opération seront toutes des actions ordinaires, au porteur identifiables et dématérialisées, inscrites en comptes auprès des teneurs de comptes conservateurs habilités par la COSOB.
<b>Date de jouissance</b>	01 janvier 2026.
<b>Négociabilité des actions</b>	Les titres seront négociables sur le compartiment croissance du marché des titres de capital
<b>Chef de file/Syndicat de placement</b>	<b>Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA)/</b> BDL, BNA, BEA, CNEP Banque, BADR.
<b>Promoteur en bourse</b>	ANVREDET SPA.

#### MODALITES DE L'OFFRE :

<b>Segment</b>	A
<b>Souscripteurs</b>	Personnes morales de droit algérien que sont les filiales économiques et les établissements relevant du Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS)
<b>Montant de l'offre (DA)</b>	62 400 000,00 DZD.
<b>Nombre d'actions</b>	39 000 actions
<b>Prix de souscription</b>	1 600 DZD



بورصة الجزائر  
ALGIERS STOCK EXCHANGE

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA BOURSE DES VALEURS

<b>Minimum de souscription par investisseur</b>	100 actions
<b>Placement</b>	Tous les membres du syndicat de placement.
<b>Couverture des souscriptions</b>	Les souscriptions doivent être couvertes à 100% par un dépôt effectif (remise de chèque, espèces ou virement) sur le compte du souscripteur.
<b>Modalités d'allocation</b>	Si la demande validée est inférieure ou égale à l'offre, toutes les demandes seront satisfaites à 100%. Si la demande validée est supérieure à l'offre, les souscriptions seront ajustées de manière proportionnelle au nombre offert en respectant la satisfaction minimum de 100 actions par souscripteur.

#### CONDITIONS DE SOUSCRIPTION :

Les membres du syndicat de placement qui procéderont à la collecte des ordres devront respecter les règles suivantes :

Le client devra être clairement identifié ;

La demande de souscription ne doit être validée que si le compte espèces présente un solde suffisant pour la couvrir intégralement. Ce solde devra être bloqué jusqu'au dénouement de l'opération ;

Les ordres de souscription peuvent faire objet de modification ou d'annulation et ce jusqu'au dernier jour de la période de l'offre. A la clôture, tous les ordres sont irrévocables.

La demande de souscription peut être formulée par le bénéficiaire lui-même, le mandataire, ainsi que le tuteur légal dans le cas d'enfant mineur.

#### DEROULEMENT DE L'OPERATION :

La SGBV centralise les ordres recueillis par les membres du Syndicat de placement. Seuls les ordres conformes aux caractéristiques de l'opération seront enregistrés.

A cet effet, les IOB, membres du Syndicat de placement, seront libres d'utiliser la plateforme de la SGBV dédiée à cette opération ou de transmettre un fichier des souscriptions selon la périodicité qui sera fixée par le comité de suivi.



Le parquet de la Bourse d'Alger sera ouvert, du dimanche au jeudi, de 9h00 à 15h00.

Contrôle et validation	A la clôture de la période de centralisation, la SGBV procédera à la validation des ordres. A l'issue de cette phase, la SGBV transmet un état des ordres rejetés aux IOB concernés. Cet état énumère l'ensemble des ordres rejetés ainsi que leurs motifs de rejet.
------------------------	---

Vérification des conditions de Bourse	A l'issue de la phase de contrôle et validation, la SGBV procédera sur la base d'un état des ordres validés à la vérification des conditions de Bourse. Dans le cas où l'opération est déclarée positive, la SGBV procédera à l'allocation des ordres validés selon les techniques arrêtées pour les besoins de cette opération.
---------------------------------------	---

**Enregistrement et Publication des résultats**

Les résultats de l'opération seront enregistrés et rendus publics par la SGBV et ce, par la publication d'un avis de résultats au Bulletin Officiel de la Cote.

**Règlement/Livraison**

Le dénouement de l'opération sera assuré par le Dépositaire Central sur la base des fichiers transmis par la SGBV et ce, trois (03) jours ouvrables suivant la date de divulgation des résultats.

**CALENDRIER DE L'OPERATION :**

L'opération d'introduction en Bourse du titre CRAPC Expertise SPA se déroulera selon le calendrier suivant :

**Jun**

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

**Juillet**

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

<b>11/06/2026</b>	Publication au BOC de l'avis d'ouverture de l'introduction
<b>14/06/2026</b>	Ouverture de la période de souscription. Ouverture de la période de centralisation.
<b>30/06/2026</b>	Clôture de la période de souscription.
<b>01/07/2026</b>	Clôture de la période centralisation à 12 :00.



	Validation des ordres par les IOB à 12 :30.
<b>06/07/2026</b>	Traitement des rejets par la SGBV. Remise du listing des ordres rejetés aux IOB par la SGBV. Remise à la COSOB, l'émetteur et le Chef de file du : PV du Comité de suivi attestant la réussite de l'opération, et de la Synthèse des résultats de souscription de la SGBV.
<b>07/07/2026</b>	Allocation des souscriptions par la SGBV
<b>09/07/2026</b>	Enregistrement de l'opération. Remise des résultats de l'opération aux IOB, Algérie clearing, émetteur et COSOB. Publication de l'avis de résultat au BOC.
<b>14/07/2026</b>	Dénouement de l'opération.

Les dates peuvent faire objet de modification. Un avis SGBV relatif à cette modification sera publié dans le Bulletin Officiel de la Cote.

### **Suivi de l'Opération :**

Un Comité de Suivi, est mis en place. Il inclut les représentants de l'émetteur, la COSOB, Algérie clearing ainsi que les membres du syndicat de placement.

Le Comité de Suivi a pour rôle de :

- Suivre la conduite de l'opération et contribuer à lever les éventuelles contraintes surgissant durant son déroulement.
- Prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'opération en vue d'assurer sa réussite, tout en respectant l'intégrité du marché et la réglementation en vigueur.
- Communiquer le taux d'avancement de l'opération et valider le résultat final.

Le Comité de Suivi fixe la fréquence de ses réunions qui se tiendront au siège de la SGBV.